

Déclaration commune fédération PS de Paris – SPD Berlin

Déterminés à affirmer et défendre les valeurs de solidarité qui sont à la base de la construction européenne, Décidés à apporter leur contribution à l'accueil, à la gestion et à l'intégration des migrants et des réfugiés dans le respect de la démocratie, de la dignité humaine et de la protection des plus faibles,

Reconnaissant que les grandes métropoles européennes ont une responsabilité particulière dans le développement, l'expérimentation et la mise en place de solutions concrètes pour la prise en charge des migrants et des réfugiés,

Soucieux de promouvoir un haut niveau d'intégration des migrants et des réfugiés dans la société européenne,

Désireux de coordonner leurs propositions et leurs actions politiques afin de fournir un modèle au niveau européen,

Le SPD Berlin et la fédération PS de Paris

1. Décident de travailler ensemble de façon étroite sur ce thème afin de :

- Organiser un travail de compréhension du phénomène auprès de leurs adhérents et de l'opinion publique,
- Proposer des positions communes sur la politique migratoire européenne aux instances nationales de leurs partis respectifs,
- Faciliter l'échange d'expérience et de bonnes pratiques sur l'accueil des migrants et des réfugiés,
- Permettre aux acteurs des deux métropoles impliqués dans la prise en charge des migrants et des réfugiés de se connaître et de s'enrichir mutuellement par des échanges continus ,
- Définir ensemble des initiatives contribuant à une meilleure prise en compte et prise en charge des migrants et des réfugiés.

2. Demandent aux instances dirigeantes de la fédération de Paris et du SPD Berlin de :

- Impulser la mise en place de cet accord et veiller à son développement,
- Animer la relation avec les acteurs des deux métropoles impliqués dans la prise en charge des migrants et des réfugiés,
- Faire remonter, tant vis-à-vis des deux métropoles concernées que vis-à-vis des instances nationales du PS et du SPD, des propositions d'action communes,
- Faire connaître cet accord auprès des sections du PSE présentes dans les grandes agglomérations

3. Invitent les sections des partis membres du PSE des grandes agglomérations européennes à adhérer à cette démarche.